

le plus démocratique que l'Angleterre ait jamais connu. Nous autres, ministres des Eglises libres, nous avons servi si souvent de jouet à tous les partis, que nous y sommes accoutumés. Nos espérances se sont écroulées une fois de plus. Nous avons lutté et plaidé en vain. Il ne nous reste plus qu'à tourner nos regards vers l'exemple courageux de la France et à commencer une campagne plus hardie et violente que jamais, contre la prédominance du prêtre dans la politique. L'échec qui nous est infligé par le gouvernement de notre choix sera, nous pouvons l'espérer, un coup de clairon qui nous ralliera pour mener la charge en faveur du *désétablissement*. »

Dans le même journal enfin (9 novembre 1906), le Rév. Alfred Philips, ministre de l'Eglise libre à Leamington Spa, écrivait : « Comme il est vrai qu'en Angleterre aussi bien qu'en France, le cléricisme, voilà l'ennemi ! »

(A suivre.)

J. BOUBÉE.

*
— o —
Intentions de messes
— o —

La Sacrée Congrégation du Concile, après discussion, les 23 mars et 27 avril 1907, a pris les décisions suivantes qui obligent *sub gravi* :

1. Quiconque désormais voudra confier des messes à célébrer à des prêtres tant séculiers que réguliers habitant en dehors du diocèse, ne pourra le faire que par les soins de l'Ordinaire, ou tout au moins qu'après l'avoir consulté et avoir obtenu son assentement.

2. Si des évêques ou des prêtres, dans le cas d'une surabondance d'intentions de messes, veulent en envoyer aux prélats ou aux prêtres des Eglises d'Orient, ils doivent le faire toujours et à chaque fois par les soins de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Le Saint-Père, dans une audience du 28 avril dernier, a confirmé les présentes décisions et a ordonné de les publier.

— 3+4+5 —
L'Œuvre des vieux timbres
— o —

Dans une réunion tenue à Beauvais, l'hiver dernier, par l'Association de Saint-François de Sales, le rapporteur, venant à parler des moyens employés par cette association pour se pro-